

confirme davantage dans la persuasion que, seule, elle est véritable et que hors de ses enseignements, nul homme ne peut opérer son salut. En regard de la loi de J.-C. se présente celle de Mahomet. Voici trois jours que je lui appartiens ; or, je ne vois que superstitions, mensonge et péché. Mahomet est un faux prophète, c'est un séducteur ! Je déclare donc que J.-C. est vraiment Fils de Dieu, Sauveur du monde, et que sa bienheureuse Mère, l'angustie Marie, est toujours Vierge ; aussi en pleine possession de moi-même, j'abjure et j'exècre votre croyance ! » A ces paroles, il dépouille le costume musulman, le jette avec horreur loin de lui et se montre aux yeux ébahis de la multitude en habit de Frère Mineur.

A ce coup de théâtre, l'assistance se lève mugissante. Bâtons, meubles, tout ce qui lui tombe sous la main sert d'instrument à sa rage : on se rue sur le confesseur de Jésus-Christ, on l'accable de coups ; il allait être mis en pièces, quand le cadi élévant la voix : « Arrêtez, crie-t-il au peuple ivre de colère, ce misérable doit périr par le feu ; ainsi le veut la loi de Mahomet ! » Ces mots désarment la multitude : on garrote l'apôtre de l'Évangile ; on le mène chez le cadi, on l'abreuve jusqu'à la chute du jour d'injures et de mauvais traitements, puis le jetant en prison, on réserve pour le lendemain le dernier supplice.

*(A suivre.)*

Fr. VICTOR BERNARDIN, O. F. M.

